



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 062/2023
SÉANCE N° 3 DU 13 MARS 2023

TERRE DE JEUX 2024 – ORGANISATION DE TOURNOIS DE BASKET 3X3 – SUBVENTION UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Isabelle Fougeray, Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 12), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois (jusqu'à 17 h 39), Jean-Pierre Thiot (à partir de 19 h 06), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Flécharde (jusqu'à 18 h 46), Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel (à partir de 18 h 30), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 18 h 46), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Bertier.

Liste des délibérations affichée le : 17 mars 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2023

TERRE DE JEUX 2024 – ORGANISATION DE TOURNOIS DE BASKET 3X3 –
SUBVENTION UNION SPORTIVE LAVALLOISE (USL)

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant l'organisation de tournois de basket 3 x 3 ans le cadre du label Terre de Jeux 2024 par la section Basket de l'Union Sportive Lavalloise sur le territoire de l'agglomération lavalloise,

Que ces événements remplissent les conditions pour promouvoir notre territoire et valoriser le label Terre de Jeux 2024 et faire connaître cette nouvelle discipline au grand public,

Considérant la convention jointe en annexe à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention de partenariat 2023 à conclure avec l'Union Sportive Lavalloise.

Article 2

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'Union Sportive Lavalloise et sera prélevé sur la ligne de crédit n° 30554 Actions Terre de Jeux 2024

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230313-S03-BC-062-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Mise en ligne : 21-03-23